



## ALERTE PRESSE

### **PLAN RETRAITE CSF, Le Plan d'Épargne Retraite Populaire du Crédit Social des Fonctionnaires**

**Paris- le 21 septembre 2004** - Tout porte à croire que les fonctionnaires sont privilégiés. Certes, ils ont des avantages mais aussi quelques inconvénients. Leurs primes par exemple ne sont pas intégrées dans le calcul de leurs indemnités retraite. Issu de la loi Fillon du 21 août 2003, **développé par le Groupement d'Épargne Retraite Populaire (GERP) du Crédit Social des Fonctionnaires et les équipes de Dexia Epargne Pension**, ce PERP a été conçu de façon à satisfaire **les fonctionnaires, leurs ascendants ou descendants, toutes personnes participant au service public** cherchant à préparer leur avenir et leur retraite (**6,5 millions de personnes**). Grâce à son système d'économie mutualiste et sociale, le Crédit Social des Fonctionnaires leur propose un PERP spécifiquement étudié. Le **Plan Retraite CSF** affiche **des frais parmi les moins chers du marché, des placements sécurisés, des placements qui rapportent, ...** et constitue bien sûr **une réponse pour ceux qui veulent bénéficier d'un avantage fiscal**. Le **Plan Retraite CSF** fait l'objet d'une campagne d'information sur **France Inter**, du 20 septembre au 5 octobre 2004. **Les souscriptions au Plan Retraite CSF sont ouvertes dès le 20 septembre 2004.**

**Pour recevoir les conditions générales, le dossier complet, merci de contacter :**

**Brigitte Huguet • PRformance**

**☎ 01 46 34 78 61 • 06 15 42 77 87 ✉ [brigitte@prformance.com](mailto:brigitte@prformance.com)**